ATTESTATION DEROGATOIRE USAGE DES TRANSPORTS PUBLICS COLLECTIFS EN ILE-DE-FRANCE DE 06 h 30 à 09 h 30 et de 16 h 00 à 19 h 00

Mme / M. : GALIC Ivann Né(e) le : 09/12/1989 A : Cormeilles-en-parisis

Demeurant: 23 bis Avenue des Marais BAT 1

95130 Franconville

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case)¹

X Trajets entre le lieu de résidence et le ou les lieux d'exercice de l'activité professionnelle, et déplacements professionnels insusceptibles d'être différés pour les travailleurs non salariés ² ;
□ Trajets entre le lieu de résidence et l'établissement scolaire effectué par une personne qui y est scolarisée ou qui accompagne une personne scolarisée et trajets nécessaires pour se rendre à des examens ou des concours ;
□ Déplacements pour consultation de santé et soins spécialisés ne pouvant être assurés à distance ou à proximité du domicile ;
□ Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance des personnes vulnérables, pour le répit et l'accompagnement des personnes handicapées et pour la garde d'enfants ;
□ Déplacements résultant d'une obligation de présentation aux services de police ou de gendarmerie nationales ou à tout autre service ou professionnel, imposée par l'autorité de police administrative ou l'autorité judiciaire ;
□ Déplacements résultant d'une convocation émanant d'une juridiction administrative ou de l'autorité judiciaire ;
□ Déplacements aux seules fins de participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative et dans les conditions qu'elle précise.

Fait à : Franconville

le: 15/06



Date de création

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu d'un document permettant de justifier du motif du déplacement

² Les travailleurs salariés doivent présenter, en lieu et place du présent document, un justificatif de déplacement établi par leur employeur

